

BUREAU DU PARC
Réunion du 19 mars 2019
à la Maison du Parc - Saint Côme du Mont
CARENTAN-LES-MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/12 Domaines de compétences par thèmes - Organisation interne

Affiché le 11 avril 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 19 mars 2019 à la Maison du Parc - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Joëlle **RIMBERT**, Agnès **ORANGE**, Fabienne **COLLINEAU**

1. Optimisation de l'organisation des bureaux : travaux

2 évolutions significatives depuis l'ouverture de la Maison du Parc en 1998 :

- l'extension de la Maison du Parc en 2009
- l'arrivée de l'ensemble de l'équipe technique et administrative en 2016

Aujourd'hui plusieurs facteurs nécessitent d'élargir le cadre de réflexion et optimiser l'existant :

- travaux complémentaires pour une meilleure fonctionnalité des locaux suite aux dysfonctionnements récurrents des locaux administratifs
- capacité d'accueil trop restrictive (arrivée de 4 collaborateurs) réorganisation des bureaux et des espaces pour accueillir une équipe permanente de 40 personnes maximum (permanents, stagiaires, services civiques) à compter de l'été 2019
- besoin d'un espace pédagogique pour accueillir les scolaires dans de meilleures conditions pour répondre aux objectifs de la charte
- travaux de réhabilitation de la dernière partie de l'annexe (prévus en 2017 non réalisés)

De plus, récemment d'importants dégâts ont été constatés au niveau de la toiture terrasse du belvédère qui donne sur le marais. L'une des poutres porteuses est fortement dégradée par des infiltrations d'eau. Le site a été sécurisé par la pose d'étais et de rubalises afin d'interdire l'accès au public. Suite au passage d'un expert, l'assurance prendrait en charge les travaux liés à la structure uniquement.

Eric DUJARDIN, directeur par intérim, propose une programmation de travaux en 2 phases :

Phase 1

Mars à septembre 2019 : ajustement de l'organisation des bureaux administratifs et accueil de 4 collaborateurs dans la partie récente du bâtiment

Phase 2

Mai à début 2020 : choix d'un maître d'œuvre pour définir le programme de travaux nécessaires :

- rénovation des dépendances de l'annexe
- mise à niveau opérationnelle de chaque bureau dans les 2 bâtiments administratifs
- aménager sommairement les 2 espaces sous les pilasses du bâtiment administratif (accueil d'une station de location de vélos avec latitude Manche)
- réaménager l'actuelle salle de réunion en "open space" pour les stagiaires et les services civiques
- reconvertir la 2e salle d'exposition du rez-de-chaussée en salle de réunion interne et externe (accès de plein pied - capacité d'accueil légèrement plus importante)
- réaménager l'espace de liaison entre l'accueil du public et la salle d'exposition
- rénover la salle de projection actuelle

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à lancer les procédures nécessaires à la programmation des travaux selon les 2 phases décrites ci-dessus afin d'améliorer les usages internes et externes de la Maison du Parc et favoriser ainsi de nouvelles impulsions dans la conduite du projet de territoire.

2. Plan de communication 1er semestre 2019 : Définir les priorités

Déclinaison des actions autour de 3 axes :

- une cible institutionnelle : en complément des outils de communication existant, un support simple pourrait être réalisé pour les délégués de Parc et disponible sur le site
- une cible de notoriété et attractivité globale du territoire
- une cible autour des réseaux sociaux : avec notamment la mise à l'honneur de la langue normande (dynamique soutenue par la Région Normandie)

Réalisation de 6 opérations majeures sur la période mars à juillet 2019 (au regard des moyens humains et financiers) :

- fête de l'excellence de la Normandie du 11 au 14 avril
- lancement du nouveau site internet en mai
- inauguration du nouveau parcours d'interprétation extérieur de la Maison du Parc le 27 avril
- pique-nique le 12 mai
- ouverture au public de la nouvelle exposition "Vivre dans le Parc en 2050" en juin/juillet - inauguration en septembre
- chantier école de construction d'un bâtiment en éco-construction en partenariat avec l'ENSAN

Ces 2 points seront rediscutés au Bureau du 3 juillet à 18 h.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 11 avril 2019

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU Bessin
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20190426-DELIB_B2019_12-
DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019